



## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 20 MARS 2023 À 20 H EN LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE**

### **SONT PRÉSENTS :**

M<sup>mes</sup> Janie Tremblay, conseillère  
Louise Savignac, conseillère  
Chantal Riopel, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller  
Denis Bernier, conseiller  
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

### **SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Claude Crépeau, directeur général  
Me Louis-André Garceau, greffier  
M<sup>me</sup> Véronique Goyette

### **LA SÉANCE EST OUVERTE**

#### **1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

#### **2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **2.1 2023-03-104 ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2023 – ADOPTION**

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Janie Tremblay**

#### **IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** l'ordre du jour de la séance du 20 mars 2023 en y apportant la modification suivante :

**RETIRER** les points suivants :

- 6.2 Demande de certificat d'autorisation (PIIA) – 340 à 370 et 400 à 430, rue Flavie-Poirier – Recommandation 06 CCU 23
- 7.4.6 Approbation – Salon des Métiers d'art 2023 – Demande de partenariat
- 7.5.2 Regroupement des trappeurs et trappeuses Québec – Soutien financier pour l'année 2023

#### **1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

#### **2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mars 2023 – Adoption

### **3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2023 – Adoption

### **4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

### **5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5.1 Rapport concernant l'émissions des permis de construction pour le mois de février 2023

5.2 Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation – Premier projet 2207-1-2023 modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de revoir la limite des zones C-16 et H-30 et préciser les usages permis dans la zone H-30

5.3 Rapport du trésorier – Dépenses électorales

### **6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

6.1 Demande de certificat d'autorisation (PIIA) – 100, rue Deschênes – Recommandation 05 CCU 23

6.2 ~~Demande de certificat d'autorisation (PIIA) – 340 à 370 et 400 à 430, rue Flavie Poirier – Recommandation 06 CCU 23 (Retrait)~~

6.3 Demande de certificat d'autorisation (PIIA) – 245 et 255, rue de la Petite-Noraie et 105 et 115, rue projetée (lot 6 506 063) – Recommandation 10 CCU 23

6.4 Demande de certificat d'autorisation (PIIA) – 5 à 45 et 65 à 95, rue projetée (lot 6 506 063) – Recommandation 11 CCU 23

### **7.0 AFFAIRES COURANTES**

#### **7.1 ADMINISTRATION**

7.1.1 Approbation - Rapport des dépenses – Période du 23 février 2023 au 15 mars 2023

7.1.2 Liste des membres – Organisation municipale de sécurité civile (OMSC) Saint-Charles-Borromée

7.1.3 Approbation – Assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec – Demande d'exemption du greffier et du directeur général adjoint

7.1.4 Approbation – Addendas – Ententes déneigement domaine Poltava et chemin de La Feuillée

#### **7.2 PRÉVENTION DES INCENDIES**

#### **7.3 TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

7.3.1 Mandat pour quatre (4) ans à l'Union des municipalités du Québec – Achat sel de déglacage des chaussées

7.3.2 Approbation – Entretien des génératrices – Octroi du contrat

- 7.3.3 Services professionnels – Réfection des infrastructures d’une partie de la rue Sainte-Adèle et de la station de pompage – Octroi du contrat

#### **7.4 LOISIR, PARCS ET COMMUNAUTÉ**

- 7.4.1 Approbation – Implantation de deux aires de rafraîchissement et travaux connexes – Parcs des Méandres et Jeanne-Sauvé – Octroi du contrat
- 7.4.2 Approbation – Modifications au Programme d’incitation à la pratique d’activités sportives et culturelles de la Ville
- 7.4.3 Acquisition de deux modules de jeux – Parcs Jean-Livernoche et des Pionniers – Octroi des contrats
- 7.4.4 Acquisition – Paniers de basketball et travaux connexes – École du Préambule – Octroi du contrat
- 7.4.5 Approbation – Entente de partenariat entre la Ville et le Musée d’art de Joliette 2023-2024
- 7.4.6 ~~Approbation – Salon des Métiers d’art 2023 – Demande de partenariat~~ **(Retrait)**
- 7.4.7 Acquisition – Fontaines à boire dans les parcs – Octroi du contrat

#### **7.5 REQUÊTES**

- 7.5.1 Fondation Richelieu de Joliette – Souper des Ambassadeurs/Ambassadrices 2023 – Participation municipale
- 7.5.2 ~~Regroupement des trappeurs et trappeuses Québec – Soutien financier pour l’année 2023~~ **(Retrait)**

### **8.0 RÉGLEMENTATION**

#### **8.1 PREMIER PROJET – ADOPTION**

- 8.1.1 Premier projet de règlement 2231-2023 – Règlement concernant les usages conditionnels – Adoption

#### **8.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT**

- 8.2.1 Règlement 2231-2023 – Concernant les usages conditionnels – Avis de motion, présentation et dépôt

#### **8.3 SECOND PROJET – ADOPTION**

- 8.3.1 Second projet de règlement 2207-1-2023 – Modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de revoir la limite des zones C-16 et H-30 et de préciser les usages permis dans la zone H-30 – Adoption

#### **8.4 RÈGLEMENT FINAL**

- 8.4.1 Règlement 2229-2023 – Modifiant le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée – Adoption
- 8.4.2 Règlement 2230-2023 – Concernant la paix et l’ordre dans la ville et décrétant certaines nuisances – Adoption

- 8.4.3 Règlement 2221-2023 – Décrétant des travaux d'infrastructures pour le déplacement du sentier multifonctionnel et l'amélioration du fossé longeant le chemin du Golf Est ainsi qu'un emprunt de 512 000 \$ à ces fins – Adoption
- 8.4.4 Règlement 2203-1-2023 – Modifiant le règlement 2203-2022 de façon à réviser l'estimation des coûts, augmenter le montant de l'emprunt en conséquence et décréter une taxe foncière spéciale visant certains immeubles pour le remboursement d'une partie de l'emprunt – Adoption
- 8.4.5 Règlement 2233-2023 – Décrétant des travaux de réfection de la Maison Antoine-Lacombe ainsi qu'un emprunt de 636 600 \$ à ces fins – Adoption

## **9.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

## **10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

### **3.1** 2023-03-105

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2023 – ADOPTION**

**ATTENDU** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2023 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la tenue de celle-ci, dispensant ainsi le greffier d'en faire lecture.

**Sur la proposition de Robert Groulx**  
**Appuyée par Chantal Riopel**

### **IL EST RÉSOLU DE :**

**APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2023, tel qu'il a été rédigé, et le faire signer par le greffier et le maire ou par le membre du conseil qui présidait celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Le président de la séance, monsieur le maire, Robert Bibeau invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

Un groupe de citoyens est présent afin de faire part au conseil de ses préoccupations concernant le boisé Pierre-Mercure.

Le porte-parole du groupe dépose une pétition laquelle vise notamment la protection du boisé contre tout développement, la valorisation de celui-ci au bénéfice des Charloises et Charlois, une participation à la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement et la qualité de vie des citoyens.

Après avoir entendu les citoyens qui voulaient s'exprimer ainsi que les compléments des informations donnés par monsieur le maire et les officiers municipaux présents, monsieur le maire suggère aux citoyens de former un comité de travail pour poursuivre

les discussions et les échanges d'informations. Les officiers municipaux sont mandatés afin de donner suite en conséquence.

La pétition sera déposée aux archives de la Ville pour y être conservée.

## 5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

**Le conseil prend acte du dépôt des documents suivants, à savoir :**

- 5.1 Rapport concernant l'émission des permis de construction pour le mois de février 2023
- 5.2 Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation – Premier projet 2207-1-2023 modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de revoir la limite des zones C-16 et H-30 et préciser les usages permis dans la zone H-30
- 5.3 Rapport du trésorier – Dépenses électorales

## 6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 6.1 2023-03-106

#### **DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION (PIIA) – 100, RUE DESCHÊNES – RECOMMANDATION 05 CCU 23**

**ATTENDU** la demande datée du 8 février 2023 du Centre de Services scolaire des Samares, ayant comme représentant monsieur Richard Héту, et les plans 2230 déposés par Arcan Laporte Klimpt, architectes S.E.N.C.R.L. et datés du 14 décembre 2022, concernant les travaux d'agrandissement temporaire au 100, rue Deschênes, soit le lot 4 561 371;

**CONSIDÉRANT** que l'agrandissement projeté est un bâtiment temporaire pour une période de 5 à 10 ans; et

**CONSIDÉRANT** que le projet, tel que déposé et sujet au respect des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, rencontrera les objectifs et les critères du P.I.I.A.

**Sur la proposition de Louise Savignac  
Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ACCEPTER** les travaux d'agrandissement temporaire au 100, rue Deschênes, soit le lot 4 561 371, comme montré aux plans 2230 déposés par Arcan Laporte Klimpt, architectes S.E.N.C.R.L. et datés du 14 décembre 2022; et

**PRIVILÉGIER** des encadrements de portes et fenêtres de couleur similaires à ceux du bâtiment existant si les frais sont similaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### 6.2 RETIRÉ

#### **DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION (PIIA) – 340 À 370 ET 400 À 430, RUE FLAVIE-POIRIER – RECOMMANDATION 06 CCU 23**

Ce point est retiré.

**6.3**  
2023-03-107

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION (PIIA) – 245 ET 255, RUE DE LA PETITE-NORAIE ET 105 ET 115, RUE PROJETÉE (LOT 6 506 063) – RECOMMANDATION 10 CCU 23**

**ATTENDU** la demande datée du 27 février 2023 de la société 9432-9877 Québec inc. ayant comme représentant monsieur Gautier Lutz, et les plans A\_21-32 déposés par Xavier Pharand architecte et datés du 27 février 2023, concernant les travaux de construction au 245 et 255, rue de la Petite-Noraie et au 105 et 115, rue projetée (lot 6 506 063), soit les lots 6 495 205, 6 495 206, 6 506 060 et 6 506 061; et

**CONSIDÉRANT** que le projet, tel que déposé et sujet au respect des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, rencontrera les objectifs et les critères du P.I.I.A.

**Sur la proposition de Louise Savignac**  
**Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ACCEPTER** les travaux de construction au 245 et 255, rue de la Petite-Noraie et au 105 et 115, rue projetée (lot 6 506 063), soit les lots 6 495 205, 6 495 206, 6 506 060 et 6 506 061, comme montré aux plans A\_21-32 déposés par Xavier Pharand architecte et datés du 27 février 2023, à la condition qu'un plan d'aménagement paysager, incluant un écran végétal entre la rue Flavie-Poirier et l'aire de stationnement et une plantation de grand calibre en marge avant, soit préalablement déposé et réalisé en même temps que les travaux, un élément architectural visant à dynamiser la façade latérale des bâtiments ayant front sur la rue Flavie-Poirier pourrait être ajouté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**6.4**  
2023-03-108

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION (PIIA) – 5 À 45 ET 65 À 95, RUE PROJETÉE (LOT 6 506 063) – RECOMMANDATION 11 CCU 23**

**ATTENDU** la demande datée du 27 février 2023 de la société Groupe Evoludev ayant comme représentante madame Marie-Andrée Lapierre, et les plans 2021-409 déposés par SBA Architecte et datés du 27 février 2023, concernant les travaux de construction au 5 à 45 et au 65 à 95, rue projetée (lot 6 506 063), soit le lot 6 506 062; et

**CONSIDÉRANT** que le projet, tel que déposé et sujet au respect des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, rencontrera les objectifs et les critères du P.I.I.A.

**Sur la proposition de Louise Savignac**  
**Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ACCEPTER** les travaux de construction au 5 à 45 et au 65 à 95, rue projetée (lot 6 506 063), soit le lot 6 506 062, comme montré aux plans 2021-409 déposés par SBA Architecte et datés du 27 février 2023, à la condition que des cases de stationnement soient retirées afin que l'aire de stationnement soit à une distance minimale de 7,6 mètres de l'emprise de la rue des Colibris et qu'un plan d'aménagement paysager, incluant un écran végétal entre la rue des Colibris et l'aire de stationnement et une plantation arbustive complémentaire aux arbres proposés, soit préalablement déposé et réalisé en même temps que les travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.0 AFFAIRES COURANTES**

**7.1 ADMINISTRATION**

**7.1.1**  
2023-03-109

**APPROBATION – RAPPORT DES DÉPENSES – PÉRIODE DU 23 FÉVRIER 2023 AU 15 MARS 2023**

**ATTENDU** que le directeur général, en vertu du *Règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire*, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées.

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**APPROUVER** les paiements effectués mentionnés dans les listes annexées à la présente résolution pour la période du 23 février 2023 au 15 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.1.2**  
2023-03-110

**LISTE DES MEMBRES – ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE (OMSC) SAINT-CHARLES-BORROMÉE**

**ATTENDU** que la Ville doit constituer une organisation municipale de sécurité civile (OMSC) afin de faire face aux situations d'urgence qui pourraient survenir sur le territoire; et

**ATTENDU** qu'un projet d'organigramme a été déposé au conseil en ce sens.

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**APPROUVER** l'organigramme relatif à l'OMSC de la Ville tel que demandé par le ministère de la Sécurité publique lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.1.3**  
2023-03-111

**APPROBATION – ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC – DEMANDE D'EXEMPTION DU GREFFIER ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel numéro AJG-23-06 préparé par Me Louis-André Garceau, greffier et directeur du Service des affaires juridiques et du greffe concernant les demandes d'exemption pour la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec visant ce dernier et Me David Cousineau, directeur général adjoint; et

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* pour les avocats pratiquant exclusivement pour une ville.

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil prenne acte des demandes d'exemption formulées par Me Louis-André Garceau et Me David Cousineau en regard du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* et confirme que la Ville se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de ces derniers dans l'exercice de leurs fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.4  
2023-03-112

**APPROBATION – ADDENDAS – ENTENTES DÉNEIGEMENT DOMAINE POLTAVA  
ET CHEMIN DE LA FEUILLÉE**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel numéro AJG-23-05 préparé par Me Louis-André Garceau, greffier et directeur du Service des affaires juridiques et du greffe concernant des addendas aux ententes intervenues entre la Ville et les résidents des secteurs du domaine Poltava et du chemin de La Feuillée pour le déneigement et l'épandage d'abrasif; et

**ATTENDU** que ces addendas ont pour objet de préciser la répartition des coûts par périodes hivernales visées afin de faciliter la facturation de ceux-ci aux personnes visées.

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**APPROUVER** les addendas aux ententes intervenues entre la Ville, les associations de propriétaires concernées et Déneigement Maurice Thouin, suivant la résolution 2022-10-320 lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

**AUTORISER** monsieur le maire et le greffier à signer ces addendas pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2

**PRÉVENTION DES INCENDIES**

7.3

**TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

7.3.1  
2023-03-113

**MANDAT POUR QUATRE (4) ANS À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC –  
ACHAT SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES**

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Charles-Borromée a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres villes et municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

**ATTENDU** que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et ville* et 14.7.1 du *Code municipal* :



- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une ville ou une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ; et

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Charles-Borromée désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années.

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

**QUE** la Ville de Saint-Charles-Borromée confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2027 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2026-2027;

**QUE** pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Saint-Charles-Borromée devra faire parvenir une résolution à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

**QUE** la Ville de Saint-Charles-Borromée confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres villes et municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, pour les hivers 2023-2024 à 2026-2027 inclusivement;

**QUE** la Ville de Saint-Charles-Borromée confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

**QUE** si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Saint-Charles-Borromée s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Charles-Borromée s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;

**QUE** la Ville de Saint-Charles-Borromée reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2023-2024, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres; et

**QU'UN** exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**7.3.2**  
2023-03-114

**APPROBATION – ENTRETIEN PRÉVENTIF DES GÉNÉRATRICES – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel SGTP-2023-09 préparé par monsieur Emmanuel Dion, directeur adjoint au Service des travaux publics et génie, concernant les demandes de prix pour l'entretien préventif des génératrices; et

**ATTENDU** les demandes de prix reçues, leur analyse et la recommandation faite en conséquence.

**Sur la proposition de Denis Bernier**  
**Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**OCTROYER** à la firme Le Groupe Roger Faguy inc. (NEQ 1143644988) le contrat pour l'entretien préventif des génératrices pour une période de deux (2) ans ferme pour un montant de 49 105,70 \$ (taxes en sus) plus une année en option au montant de 25 663,17 \$ (taxes en sus) et que cette dépense soit financée par les budgets de fonctionnement visés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.3.3**  
2023-03-115

**SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'UNE PARTIE DE LA RUE SAINTE-ADÈLE ET DE LA STATION DE POMPAGE – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel SGTP-2023-23 préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur du Service des travaux publics et génie, concernant l'octroi d'un contrat de services professionnels en ingénierie pour la réfection des infrastructures d'une partie de la rue Sainte-Adèle et de la station de pompage (AOP2023-01); et

**ATTENDU** les soumissions reçues et leur analyse faite par le comité de sélection constitué à cette fin.

**Sur la proposition de Chantal Riopel**  
**Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**OCTROYER** à la firme Équipe Laurence inc. (NEQ 1173852782) le contrat de services professionnels en ingénierie pour la réfection des infrastructures d'une partie de la rue Sainte-Adèle et de la station de pompage (AOP2023-01), cette firme ayant déposé la soumission ayant obtenu le meilleur pointage conformément aux documents contractuels au montant de 176 256,67 \$, taxes incluses; et

**QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation et à la promulgation du règlement d'emprunt décrétant cette dépense et pourvoyant à son financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.4**

**LOISIR, PARCS ET COMMUNAUTÉ**

**7.4.1**  
2023-03-116

**APPROBATION – IMPLANTATION DE DEUX AIRES DE RAFRAICHISSEMENT ET TRAVAUX CONNEXES – PARCS DES MÉANDRES ET JEANNE-SAUVÉ – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel numéro DGA-22-11 préparé par Me David Cousineau, directeur général adjoint concernant l'octroi d'un contrat pour l'implantation de deux aires de rafraichissement aux parcs des Méandres et Jeanne-Sauvé; et

**ATTENDU** la proposition reçue par une firme spécialisée en la matière et son analyse.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**OCTROYER** à la firme Simexco (NEQ 1173067456), le contrat pour l'acquisition et l'installation de deux aires de rafraichissement pour les parcs des Méandres (option 2) et Jeanne-Sauvé suivant une proposition datée du 8 février 2023 au montant de 108 888,84 \$ (taxes incluses); et

**PRENDRE** une somme de 160 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non-affecté afin de financer ces acquisitions ainsi que les travaux connexes qui en découlent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.4.2**  
2023-03-117

**APPROBATION – MODIFICATIONS AU PROGRAMME D'INCITATION À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES DE LA VILLE**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel LPC-23-07 préparé par Me David Cousineau, directeur général adjoint, concernant des modifications au *Programme d'incitation à la pratique d'activités sportives et culturelles de la Ville* actuellement en vigueur depuis 2020; et

**ATTENDU** que ces modifications ont pour objectif de répondre aux besoins constatés au cours des deux premières années d'application de cette politique.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**APPROUVER** les modifications proposées à l'égard du *Programme d'incitation à la pratique d'activités sportives et culturelles de la Ville* ces dernières concernent notamment le mode d'inscription aux activités (article 5.2), la date limite de dépôt d'une demande (article 6.3), le moment du versement des aides (article 6.4) et les sports de glace (articles 4.2 et 5.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.4.3**  
2023-03-118

**ACQUISITION DE DEUX MODULES DE JEUX – PARCS JEAN-LIVERNOCHE ET DES PIONNIERS – OCTROI DES CONTRATS**

**ATTENDU** que des demandes de prix ont été transmises à des fournisseurs spécialisés pour l'acquisition de deux modules de jeux pour les parcs Jean-

Livernoche et des Pionniers suivant les discussions intervenues en ce sens au dernier lac-à-l'épaule;

**ATTENDU** les propositions reçues et l'analyse de celles-ci faites selon les documents contractuels transmis tel qu'il appert du sommaire décisionnel LPC-23-08; et

**ATTENDU** la recommandation faite en conséquence.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**OCTROYER** à la firme Tessier Récréo-Parc inc. (NEQ 1143424589), le contrat pour l'acquisition d'un module de jeux pour le parc des Pionniers suivant une proposition datée du 6 mars 2023, cette firme a déposé la soumission ayant obtenu le meilleur pointage en fonction des critères faisant partie des documents contractuels au montant de 64 982,59 \$ (taxes incluses);

**OCTROYER** à la firme Équipements récréatifs Jambette inc. (NEQ 1163537765), le contrat pour l'acquisition d'un module de jeux pour le parc Jean-Livernoche suivant une proposition datée du 7 mars 2023 en remplaçant le module xyra-65 lequel sera remplacé par une balançoire sans modifier le coût total du projet, cette firme a déposé la soumission ayant obtenu le meilleur pointage en fonction des critères faisant partie des documents contractuels au montant de 58 838,46 \$ (taxes incluses); et

**PRENDRE** une somme de 150 000 \$ à même les revenus reportés – fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts afin de financer ces acquisitions et les travaux connexes qui en découlent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.4.4**  
2023-03-119

**ACQUISITION – PANIERS DE BASKETBALL ET TRAVAUX CONNEXES – ÉCOLE DU PRÉAMBULE – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel numéro LPC-23-03 préparé par madame Véronique Houle, coordonnatrice du Service du loisir, parcs et communauté concernant le partenariat à intervenir entre la Ville et l'organisme Persévérance Basketball;

**ATTENDU** que la Ville désire, par ce partenariat, collaborer à l'achat de paniers qui seront installés dans le gymnase de l'école du Préambule; et

**ATTENDU** les demandes de prix faites en conséquence.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**OCTROYER** à GYM FABRIK inc. (NEQ 1165022196) le contrat pour l'acquisition de paniers de basketball au montant de 21 110 \$ (taxes incluses), suivant une proposition datée du 27 février 2023, conditionnellement à ce qu'une entente de partenariat intervienne en bonne et due forme; et

**PRENDRE** une somme de 23 000 \$ à même les revenus reportés – fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts afin de financer cette acquisition et les travaux connexes qui en découlent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.5  
2023-03-120

**APPROBATION – ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE MUSÉE D'ART DE JOLIETTE 2023-2024**

**ATTENDU** que la Ville a signifié son intention de conclure une entente de partenariat avec le Musée d'art de Joliette pour 2023-2024 afin de bonifier l'animation culturelle de ses lieux, activités et événements tel qu'il appert du projet d'entente soumis au conseil.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**APPROUVER** le projet d'entente à intervenir entre la Ville et le Musée d'art de Joliette lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

**AUTORISER** monsieur le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville cette entente et autoriser le trésorier à verser l'appui financier qui en découle à même les budgets de fonctionnement visés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.6  
RETIRÉ

~~**APPROBATION – SALON DES MÉTIERS D'ART 2023 – DEMANDE DE PARTENARIAT**~~

Ce point est retiré.

7.4.7  
2023-03-121

**ACQUISITION – FONTAINES À BOIRE DANS LES PARCS – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel numéro LPC-23-05 préparé par madame Véronique Houle, coordonnatrice du Service du loisir, parcs et communauté concernant l'acquisition de fontaines à boire pour différents parcs de la Ville;

**ATTENDU** les demandes de prix faites à divers fournisseurs spécialisés; et

**ATTENDU** l'analyse des propositions reçues et la recommandation formulée en conséquence.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**OCTROYER** à la firme Tessier Récréo-Parc inc. (NEQ 1143424589), le contrat pour l'acquisition de cinq (5) fontaines à boire au prix unitaire de 5 989 \$ (taxes et transport en sus) suivant une proposition datée du 14 mars 2023; et

**FINANCER** cette dépense par le fonds de roulement, lequel sera remboursé par des versements annuels et égaux sur une période de cinq (5) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 7.5

### REQUÊTES

#### 7.5.1

2023-03-122

#### **FONDATION RICHELIEU DE JOLIETTE – SOUPER DES AMBASSADEURS/AMBASSADRICES 2023 – PARTICIPATION MUNICIPALE**

**ATTENDU** la lettre reçue de la Fondation Richelieu de Joliette, concernant une invitation à participer au Souper des Ambassadeurs/Ambassadrices, dans le cadre de leur campagne 2023;

**ATTENDU** que les membres du conseil désirent encourager les buts poursuivis par cet organisme; et

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget.

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Janie Tremblay**

#### **IL EST RÉSOLU DE :**

**AUTORISER** le directeur général à acheter un billet auprès de la Fondation Richelieu de Joliette pour le Souper des Ambassadeurs/Ambassadrices 2023, pour une dépense de 250 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 7.5.2

RETIRÉ

#### ~~**REGROUPEMENT DES TRAPPEURS ET TRAPPEUSES QUÉBEC – SOUTIEN FINANCIER POUR L'ANNÉE 2023**~~

## 8.0

### RÉGLEMENTATION

#### 8.1

#### PREMIER PROJET – ADOPTION

#### 8.1.1

2023-03-123

#### **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2231-2023 – RÈGLEMENT CONCERNANT LES USAGES CONDITIONNELS – ADOPTION**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 145.31 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ, chap. A-19.1), le conseil municipal peut adopter un règlement sur les usages conditionnels;

**ATTENDU** que le conseil municipal juge opportun d'assujettir la délivrance de certificats d'autorisation pour une résidence de tourisme à l'approbation d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel; et

**ATTENDU** que le conseil municipal juge opportun et dans l'intérêt des citoyens de la Ville de Saint-Charles-Borromée d'adopter un règlement sur les usages conditionnels pour régir les résidences de tourisme sur tout le territoire de la Ville de Saint-Charles-Borromée.

**Sur la proposition de Louise Savignac  
Appuyée par Chantal Riopel**

#### **IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** le premier projet de règlement 2231-2023 concernant les usages conditionnels; et

**TENIR** une consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement, conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **8.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT**

### **8.2.1 DÉPÔT**

#### **RÈGLEMENT 2231-2023 – CONCERNANT LES USAGES CONDITIONNELS – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT**

Moi, Louise Savignac, conseillère municipale, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 2231-2023 concernant les usages conditionnels de la Ville de Saint-Charles-Borromée.

L'objet du projet de règlement est d'assujettir la délivrance de certificats d'autorisation pour une résidence de tourisme à l'approbation d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel aux conditions prescrites.

Soyez avisés que le projet de règlement 2231-2023 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation.

## **8.3 SECOND PROJET – ADOPTION**

### **8.3.1 2023-03-124**

#### **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2207-1-2023 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2207-2022 AFIN DE REVOIR LA LIMITE DES ZONES C-16 ET H-30 ET DE PRÉCISER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE H-30 – ADOPTION**

**ATTENDU** l'adoption du premier projet de règlement 2207-1-2023 par la résolution 2023-02-067 lors de la séance ordinaire du 13 février 2023 et la tenue d'une assemblée publique de consultation; et

**ATTENDU** qu'il est proposé de modifier le premier projet de règlement de façon à permettre les projets d'ensemble commerciaux dans la zone C-16, ces modifications ayant été intégrées au second projet de règlement soumis au conseil.

**Sur la proposition de Louise Savignac  
Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** le second projet de règlement 2207-1-2023 modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de revoir la limite des zones C-16 et H-30 et de préciser les usages permis dans la zone H-30; et

**POURSUIVRE** le processus d'adoption tel que prévu par la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **8.4 RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION**

### **8.4.1 2023-03-125**

#### **RÈGLEMENT 2229-2023 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2158-2019 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE – ADOPTION**

**ATTENDU** le dépôt du projet de règlement 2229-2023 modifiant le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de

Saint-Charles-Borromée, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 27 février 2023;

**ATTENDU** que ce projet de règlement a pour objet de venir préciser que les tarifs décrétés ne s'appliquent pas pour une catégorie spécifique d'organismes et institutions et également décrété un nouveau tarif pour la location de la grande salle du Chalet Bois-Brûlé; et

**ATTENDU** que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation.

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** le règlement 2229-2023 modifiant le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**8.4.2**  
2023-03-126

**RÈGLEMENT 2230-2023 – CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE DANS LA VILLE ET DÉCRÉTANT CERTAINES NUISANCES – ADOPTION**

**ATTENDU** le dépôt du projet de règlement 2230-2023 concernant la paix et l'ordre dans la ville et décrétant certaines nuisances, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 27 février 2023;

**ATTENDU** que ce projet de règlement a pour objet de réviser le règlement 990-2008 concernant la paix et l'ordre dans la Ville et décrétant certaines nuisances suite à l'avis de motion qui a été donné concernant le règlement 2225-2022 visant à faciliter l'application de dispositions concernant la paix, l'ordre et le stationnement sur le territoire de la Ville par la Sûreté du Québec afin de faciliter la compréhension et l'application des normes décrétées par ces deux règlements; et

**ATTENDU** que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation.

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** le règlement 2230-2023 concernant la paix et l'ordre dans la ville et décrétant certaines nuisances tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**8.4.3**  
2023-03-127

**RÈGLEMENT 2221-2023 – DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES POUR LE DÉPLACEMENT DU SENTIER MULTIFONCTIONNEL ET L'AMÉLIORATION DU FOSSÉ LONGEANT LE CHEMIN DU GOLF EST AINSI QU'UN EMPRUNT DE 512 000 \$ À CES FINS – ADOPTION**

**ATTENDU** le dépôt du projet de règlement 2221-2023 décrétant des travaux d'infrastructures pour le déplacement du sentier multifonctionnel et l'amélioration



du fossé longeant le chemin du Golf Est ainsi qu'un emprunt de 512 000 \$ à ces fins, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 27 février 2023;

**ATTENDU** que comme son titre l'indique, ce projet de règlement a pour objet de décréter des travaux d'infrastructures pour le déplacement du sentier multifonctionnel et l'amélioration du fossé longeant le chemin du Golf Est ainsi qu'un emprunt de 445 200 \$ à ces fins, l'emprunt étant financé par l'émission d'obligations remboursable sur une période de vingt (20) ans par le biais de taxes foncières spéciales imposées annuellement (riverains et ensemble); et

**ATTENDU** que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation.

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** le règlement 2221-2023 décrétant des travaux d'infrastructures pour le déplacement du sentier multifonctionnel et l'amélioration du fossé longeant le chemin du Golf Est ainsi qu'un emprunt de 512 000 \$ à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**8.4.4**  
2023-03-128

**RÈGLEMENT 2203-1-2023 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2203-2022 DE FAÇON À RÉVISER L'ESTIMATION DES COÛTS, AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT EN CONSÉQUENCE ET DÉCRÉTER UNE TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE VISANT CERTAINS IMMEUBLES POUR LE REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE L'EMPRUNT – ADOPTION**

**ATTENDU** le dépôt du projet de règlement 2203-1-2023 modifiant le règlement 2203-2022 de façon à réviser l'estimation des coûts, augmenter le montant de l'emprunt en conséquence et décréter une taxe foncière spéciale visant certains immeubles pour le remboursement d'une partie de l'emprunt, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 27 février 2023;

**ATTENDU** que comme son titre l'indique, ce projet de règlement a pour objet :

- de réviser l'estimation des coûts des travaux d'infrastructures pour le bouclage du réseau d'aqueduc entre la rue Roméo-Gaudreault et le chemin du Golf Est ainsi que l'aménagement d'un tronçon de piste cyclable;
- augmenter le montant de l'emprunt en conséquence;
- décréter une taxe foncière spéciale visant certains immeubles qui seront desservis par le nouvel aqueduc afin de rembourser une partie de l'emprunt en conséquence; et

**ATTENDU** que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation.

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** le règlement 2203-1-2023 modifiant le règlement 2203-2022 de façon à réviser l'estimation des coûts, augmenter le montant de l'emprunt en conséquence et décréter une taxe foncière spéciale visant certains immeubles pour le remboursement d'une partie de l'emprunt tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4.5  
2023-03-129

**RÈGLEMENT 2233-2023 – DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA MAISON ANTOINE-LACOMBE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 636 600 \$ À CES FINS – ADOPTION**

**ATTENDU** le dépôt du projet de règlement 2233-2023 décrétant des travaux de réfection de la Maison Antoine-Lacombe ainsi qu'un emprunt de 636 600 \$ à ces fins, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 27 février 2023;

**ATTENDU** que comme son titre l'indique, ce projet de règlement a pour objet de décréter des travaux de réfection de la Maison Antoine-Lacombe ainsi qu'un emprunt de 636 600 \$ à ces fins lequel sera financé par l'émission d'obligations remboursable sur une période de vingt (20) ans par une taxe foncière spéciale imposée annuellement à tous les contribuables; et

**ATTENDU** que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** le règlement 2233-2023 décrétant des travaux de réfection de la Maison Antoine-Lacombe ainsi qu'un emprunt de 636 600 \$ à ces fins tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0

**DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 17 avril 2023 à 20 h.

10.0

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 22 h 02.

*(Signé)*

\_\_\_\_\_  
**M. Robert BIBEAU**  
Maire

*(Signé)*

\_\_\_\_\_  
**Me Louis-André GARCEAU, avocat**  
Greffier